

## Réunion du 15 février 2020

L'an **deux mil vingt**, le **samedi 15 février**, à quinze heures, le Conseil Municipal de la commune de **GOULLES**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Docteur Hervé ROUANNE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 7 février 2020

**Présents** : MM. ROUANNE Hervé, REVEILLER Michel, BITARELLE Jean-Claude, MADRIGNAC Annie, BROUSSE Michel, VEYSSIERE Alain, RIGAUX Joël, MOULENNE Laurent

**Absents** : RENARD Marie, COUSQUE Cyril (procuration à BITARELLE Jean-Claude), SEININGE Henri (procuration à RIGAUX Joël)

Monsieur COUSQUE Cyril a été élu secrétaire.

### 2020-008 - Service de l'Eau : Compte administratif 2019

Membres	11	Présents	8	Procurations	2	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel REVEILLER, délibérant sur le Compte Administratif de l'année 2019, dressé par Monsieur ROUANNE Hervé, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent
Résultats reportés Opérations de l'exercice	43 268.72	99 293.08 56 109.32	24 605.17	49 665.85 77 163.30	67 873.89	148 958.93 133 272.62
<b>TOTAUX</b>	43 268.72	155 402.40	24 605.17	126 829.15	67 873.89	282 231.55
Résultats de clôture Restes à réaliser		112 133.68	500.00	102 223.98	500.00	214 357.66
<b>TOTAUX CUMULES</b>	43 268.72	155 402.40	24 605.17	126 829.15	67 873.89	282 231.55
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		112 133.68		101 723.98		213 857.66

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 2020-009 - Service de l'Eau : Compte de Gestion 2019

Membres	11	Présents	8	Procurations	2	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 2020-010 - Service de l'Eau : Affectation du résultat d'exploitation 2019

Membres	11	Présents	8	Procurations	2	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Le Conseil d'Administration,  
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019,  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
Considérant les éléments suivants :

<b>POUR MEMOIRE</b>	
Résultat de fonctionnement reporté (report à nouveau)	+ 99 293.08 €
Résultat d'investissement reporté (report à nouveau)	+ 49 665.85 €
<b>SOLDE D'EXECUTION DE SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/19</b>	
Soldes d'exécution de l'exercice	+ 52 558.13 €
Solde d'exécution cumulé	+ 49 665.85 €
<b>RESTES A REALISER AU 31/12/2019</b>	
Dépenses d'investissement	500.00 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Solde ...	- 500,00 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/19</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	+102 223.98 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 500,00 €
Besoin de financement total ...	0,00 €
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
Résultat de l'exercice	+ 12 840.60 €
Résultat antérieur	+ 99 293.08 €
<b>Total à affecter</b>	<b>+112 133.68 €</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 du Budget primitif de l'exercice en cours)	0,00 €
Affectation complémentaire «en réserves» (crédit du compte 1068 du Budget primitif de l'exercice en cours)	20 000,00 €
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget primitif de l'exercice en cours : ligne 002 (report à nouveau créditeur)	92 133.68 €
<b>Total</b>	<b>+112 133.68 €</b>

#### 2020-011 - Service de l'Assainissement : Compte administratif 2019

Membres	11	Présents	8	Procurations	2	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel REVEILLER, délibérant sur le Compte Administratif de l'année 2019, dressé par Monsieur ROUANNE Hervé, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent
Résultats reportés	3 684.32			26 919.22	3 684.32	26 919.22
Opérations de l'exercice	13 978.36	15 426.32	24 706.91	21 163.32	38 685.27	36 589.64
<b>TOTAUX</b>	<b>17 662.68</b>	<b>15 426.32</b>	<b>24 706.91</b>	<b>48 082.54</b>	<b>42 369.59</b>	<b>63 508.86</b>
Résultats de clôture	2 236.36			23 375.63		21 139.27
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>17 662.68</b>	<b>15 426.32</b>	<b>24 706.91</b>	<b>48 082.54</b>	<b>42 369.59</b>	<b>63 508.86</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>2 236.36</b>			<b>23 375.63</b>		<b>21 139.27</b>

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### 2020-012 - Service de l'Assainissement : Compte de Gestion 2019

Membres	11	Présents	8	Procurations	2	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 2020-013 - Service de l'Assainissement : Affectation du résultat d'exploitation 2019

Membres	11	Présents	8	Procurations	2	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE	
Résultat de fonctionnement reporté (report à nouveau)	- 3 684.32 €
Résultat d'investissement reporté (report à nouveau)	+ 26 919.22 €
<b>SOLDE D'EXECUTION DE SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/19</b>	
Soldes d'exécution de l'exercice	- 3 543.59 €
Solde d'exécution cumulé	+ 23 375.63 €
<b>RESTES A REALISER AU 31/12/2018</b>	
Dépenses d'investissement	0.00 €
Recettes d'investissement	0.00 €
Solde ...	0.00 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/19</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	+ 23 375.63 €
Rappel du solde des restes à réaliser	0.00 €
Besoin de financement total ...	0.00 €
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
Résultat de l'exercice	+ 1 447.96 €
Résultat antérieur	- 3 684.32 €
<b>Total à affecter</b>	<b>- 2 236.36 €</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 du Budget primitif de l'exercice en cours)	0,00 €
Affectation complémentaire «en réserves» (crédit du compte 1068 du Budget primitif de l'exercice en cours)	0,00 €
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget primitif de l'exercice en cours : ligne 002 (report à nouveau créditeur)	- 2 236.36 €
<b>Total</b>	<b>- 2 236.36 €</b>

### 2020-014 - Budget principal : Compte administratif 2019

Membres	11	Présents	8	Procurations	2	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel REVEILLER, délibérant sur le Compte Administratif de l'année 2019, dressé par Monsieur ROUANNE Hervé, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	384 558.40	420 043.53	274 847.04	776 728.62	659 405.44	1 196 772.15
		529 868.89		329 625.90		859 494.79
<b>TOTAUX</b>	<b>384 558.40</b>	<b>949 912.42</b>	<b>274 847.04</b>	<b>1106 354.90</b>	<b>659 405.44</b>	<b>2 025 626.94</b>
Résultats de clôture						
Restes à réaliser		565 354.02	15 000.00	831 507.48	15 000.00	1 396 861.50

TOTAUX CUMULES	384 558.40	949 912.42	289 847.04	1106 354.90	674 405.44	2 0256 266.94
RESULTATS DEFINITIFS		565 354.02		816 507.48		1 381 861.50

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### 2020-015 - Budget principal : Compte de Gestion 2019

Membres	11	Présents	8	Procurations	2	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### 2020-016 - Budget principal : Affectation du résultat d'exploitation 2019

Membres	11	Présents	8	Procurations	2	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

<b>POUR MEMOIRE</b>	
Résultat de fonctionnement reporté (report à nouveau)	+420 043.53 €
Résultat d'investissement reporté (report à nouveau)	+776 728.86 €
<b>SOLDE D'EXECUTION DE SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/19</b>	
Soldes d'exécution de l'exercice	54 778.86 €
Solde d'exécution cumulé	+831 507.48 €
<b>RESTES A REALISER AU 31/12/2018</b>	
Dépenses d'investissement	15 000.00 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Solde ...	-75 000,00 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/19</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	+831 507.48 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 75 000,00 €
Besoin de financement total ...	0,00 €
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
Résultat de l'exercice	+145 310.49 €
Résultat antérieur	+420 043.53 €
<b>Total à affecter</b>	<b>565 354.02 €</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 du Budget primitif de l'exercice en cours)	0,00 €
Affectation complémentaire «en réserves» (crédit du compte 1068 du Budget primitif de l'exercice en cours)	200 000,00 €
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget primitif de l'exercice en cours : ligne 002 (report à nouveau créditeur)	365 354.02 €
<b>Total</b>	<b>565 354.02 €</b>

**2020-017 - Aménagements des abords et du giratoire de la Mairie - Tranche 1 - demande d'aide de l'Etat, DETR**

Membres	11	Présents	8	Procurations	2	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa décision du 19 janvier relative à la nécessité de réaménager les abords de la Mairie et du giratoire.

Il propose de réaliser ce projet en deux tranches et rappelle que ce dossier a été suivi par la Commission de la Voirie et présente l'avant projet établi par CTI 19 qui s'élève à 112 786.25 € HT de travaux divers.

Il indique également que la Commune pourrait bénéficier d'aides de l'Etat, DETR, et du Département pour ces travaux à réaliser en 2020 au titre des aménagements de places et espaces publics hors PAB.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide la réalisation des travaux proposés,
- approuve l'avant projet présenté à hauteur de 100 856.00 € hors taxes,
- sollicite de Monsieur le Préfet une aide de l'Etat, DETR, au titre des aménagements de places et espaces publics, à hauteur de 40 342.40 € représentant 40 % du coût des travaux,

envisage le financement suivant :	ht	%
. montant des travaux.....	112 786.25 €	
. Subvention Etat, DETR .....	45 114.50 €.....	40.00
. Subvention Département .....	25 000.00 €.....	22.17
. Autofinancement Commune .....	42 671.75 €.....	37.83

- autorise le Maire à signer tout document pour cette réalisation.

**2020-018 - Aménagement du logement du multiple rural - Mission de Maîtrise d'Œuvre**

Membres	11	Présents	8	Procurations	2	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire indique au Conseil que pour les travaux d'aménagement du logement du multiple rural, une consultation de trois architectes a été faite en vue d'assurer la mission de maîtrise d'œuvre.

Trois réponses sont parvenues en Mairie : SARL DHALLUIN-PENY à Brive, P. ROSSIGNOL à Egletons et Jean MOULY à Tulle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **décide de retenir la candidature mieux disante** de Jean MOULY, à Tulle, avec un taux de rémunération de 12 % soit 10 800.00 € HT,
- **lui demande d'établir** le dossier correspondant pour une mission de base,
- **autorise le Maire** à signer le contrat architecte correspondant.

**2020-019 - Location de l'atelier artisanal du Puy de la Métairie**

Membres	11	Présents	8	Procurations	2	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la vacance du local artisanal du Puy de la Métairie, et ce depuis le départ de la société AGRIMENTATION.

Il donne lecture du courrier en date du 6 février de M. Jérôme ARTIGUES, en collaboration avec M. Matthieu VIGNAU, qui recherche un local pour implanter une entreprise artisanale de Menuiserie, Cloisons sèches et Peinture, dans le cadre d'une SAS en cours de création "Artisans de la Maronne".

Monsieur le Maire propose au Conseil de proposer au demandeur le local du Puy de la Métairie, à des conditions proches de celles de la Maison Salles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **se félicite** de cette candidature potentielle,
- **fixe** le loyer mensuel à 300.00 € hors taxes, payable d'avance,
- dit que la date de début de location sera fixée par le demandeur, notamment en fonction de la date de début d'activité,
- décide d'exclure de la location la partie nord de la parcelle C 494 délimitée par une ligne parallèle au pignon nord du bâtiment et située à 9.00 m de ce pignon,
- **autorise** le Maire à signer un bail commercial par acte notarié, dont les frais seront pris en charge par la Commune.

**2020-020 - Motion poste vacant de technicien forestier territorial**

Membres	11	Présents	8	Procurations	2	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil le départ à la retraite du technicien forestier territorial en charge de la gestion de la Forêt du Cayre..

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Demande à l'Office National des Forêts de pourvoir dans les meilleurs délais le poste de technicien territorial en charge de la gestion des forêts relevant du régime forestier sises sur le territoire communal, à savoir la Forêt sectionale du Cayre. En effet, en cas de vacance prolongée de ce poste les engagements de l'ONF en tant que gestionnaire unique, ne seraient plus honorés à un niveau de qualité suffisant pour que les propriétaires de forêts publiques continuent à reverser la taxe à l'hectare ainsi que les frais de garderie.

- Demande en conséquence, conformément aux engagements du contrat d'objectif et de performance cosigné par l'État l'ONF et la Fédération Nationales des Communes Forestières (FNCOFOR) :

- que le poste ne soit pas supprimé,

Que le poste soit pourvu dans les meilleurs délais.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Feuillet de clôture contenant les délibérations n° 2020-008 à 2020-020 établies sur 6 pages.